

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 FEVRIER 2019
sur convocation du 19 Février 2019

PRESENTS :

Marie-France BOUILLET, Stéphane GRALL, Valérie NOUVEL, Nicole ROUXELIN, Claude HARDY, Claude BAILLARD, Gérard BREHIER, Jean-Marie PINEL, Emmanuelle POULLAIN, Angélique LORIN, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT : Freddy GUERENDEL,

ABSENTS EXCUSES : Valérie BAZIRE, Gérard GUERIN

**PROCURATION : Mélinda ILLIEN a donné pouvoir à Stéphane GRALL
Rémi HARDY a donné pouvoir à Valérie Nouvel**

SECRETARE DE SÉANCE : Valérie Nouvel

.....
Madame le Maire salue l'assemblée, elle ouvre la séance et propose de passer à l'ordre du jour. Le procès-verbal de la réunion 4 décembre 2018, n'appelant pas d'observation particulière, est signé par tous les membres présents.

2019-02-28 01 - Subventions année 2019

Madame le Maire présente la liste des subventions étudiées avec les adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, attribue les subventions pour l'année 2019 comme suit :

*** Associations locales + coopérative école	Montant voté en 2019
Association des parents d'élèves	320.00 €
Association Familiale	320.00 €
Club de l'amitié du 3ème âge	150.00 €
Comité des fêtes	150.00 €
Groupe Scolaire René Hardy	1 800.00 €
Société de chasse	150.00 €
Union des commerçants et artisans *(1)	150.00 €
Union Sportive	1 400.00 €
ANIMATEUR USQ *(2)	34 150.00 €
Le FIL St Quentinais *(3)	150.00 €
SAINT-HUBERT SUD MANCHE siège route des Mérelles	45.00 €
TEAM SUD MANCHE LEUCEMIE	100.00 €
sous total	38 885.00 €
*** Associations extérieures et administrations	
Comité contre le cancer (A F P A C) LA LIGUE	45.00 €
A.F.L.M. Mucoviscidose	18.00 €
APAEIA Avranches	18.00 €
Ass française sclérose en plaque	18.00 €
Association Parkinson	18.00 €
Ass myopathes de France	18.00 €
Association des Aveugles de la Manche	18.00 €
Association Manche leucémie espoir	18.00 €
Association France Alzheimer antenne Vains	18.00 €
Les Restaurants du cœur	18.00 €
Association des Soins Palliatifs du Sud Manche	18.00 €
Prévention routière	35.00 €

Secours catholique	18.00 €
Association Rêves	18.00 €
Chambre des métiers de la Manche	35.00 €
FAJD COALLIA (1313 hab x 0.23€ en 2019)	301.99 €
C.A.F. Avranches (aide au logement 1313 hab x 0.60€ EN 2019)	787.80 €
	40 305.79 €
Lycée Lehec	20.00 €
Lycée ND Providence	20.00 €
Montant prévisionnel pour demandes ponctuelles	954.21 €
TOTAL BUDGET 2019	41 300.00 €

Le montant des subventions à budgétiser sur le compte 6574 en dépense de fonctionnement pour l'exercice 2019 représente la somme de 41 300 €.

Des subventions occasionnelles peuvent être accordées au cours de l'année par l'établissement d'une délibération.

*(1) Une subvention a été attribuée pour l'association des artisans commerçants sous condition que celle-ci reprenne des activités en 2019.

*(2) Le versement à l'USQ correspond au remboursement de 90 % des charges salariales et patronales de l'animateur. Le solde de 2018 a été versé sur l'exercice 2019 pour un montant de 8 144.19 €. La subvention 2019 se décomposera comme suit : 8 500 € en avril, 8 500 € en août et le solde en décembre en fonction des résultats comptables transmis par L'USQ.

*(3) La subvention de 150 € sera versée au FIL (Fédération inter-associations locales) si cette association organise le vide-grenier.

⇒ Une somme de 20 € par lycéen domicilié sur notre commune est accordée aux établissements LEHEC et Notre Dame de la Providence qui ont fait une demande de subvention pour des sorties pédagogiques.

Stéphane GRALL et Nicole ROUXELIN n'ont pas pris part à la décision concernant les associations dont ils sont présidents.

*** Variations annuelles des subventions :

⇒ Les participations financières au titre de l'aide au logement et du fonds énergie(FAL) et du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) sont déterminées par les services départementaux en fonction du nombre d'habitants (1313 sur notre commune pour 2019): les modalités de calcul sont établies ainsi : le FAL 0.60 € par habitant et le FAJ 0.23 € par habitant.

*** Subventions non accordées :

Des demandes de subvention n'ont pas été retenues compte tenu du nombre important de demandes.

A la demande d'Emmanuelle Poullain, des précisions sont apportées sur la subvention accordée au Groupe scolaire René Hardy.

2019-02-28 02 - Participation aux charges de fonctionnement pour l'année 2018-2019.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des éléments pris en compte pour déterminer le prix de revient par élève. Les charges de fonctionnement du Groupe Scolaire « René HARDY » extraites du Compte Administratif de l'exercice 2018 représentent un coût réel de 109 607.09 € pour 134 élèves inscrits à la rentrée 2018/2019 soit 817.96 € par élève.

Après avoir pris connaissance de ces informations, le Conseil Municipal, unanime, décide de fixer à 817.96 € par enfant la participation demandée aux municipalités.

Des courriers seront transmis aux communes qui n'ont pas d'école. Le montant de la participation pour chaque commune qui n'a pas d'école représente : Saint-Loup 8 997.56 € pour 11 enfants, Le Mesnil-Ozenne : 3 271.84 € pour 4 enfants, Marcilly 1 635.92 € pour 2 enfants.

Le coût global a diminué par rapport à l'année précédente mais le montant par enfant est plus important compte tenu de la baisse des effectifs. Des titres seront établis sur le compte 74741 en recette de fonctionnement.

2019-02-28 03 - Bilan année scolaire dépenses engendrées par la réforme des rythmes scolairesS

• Dépenses liées aux Temps d'activités Périscolaires : 96 jours, moyenne 110 enfants

frais de prestation MUSIQUE EXPERIENCE	
animateurs, coordination direction, déménagement matériel éducatif frais déplacement, frais de gestion)	25 358.04 €
<i>versement CAF prévisionnel (versé 3 376.52 € en attente solde)</i>	5 491.20 €
COUT ANNUEL prestation Musique Expérience après déduction CAF	19 866.84 €
DEPENSES PERSONNEL MAIRIE TAP	
Salaire brut , charges patronales assurance Gras Savoie pour 4 agents	7 995.02 €
<i>Versement ETAT fonds d'amorçage base TAP 110 enfants X 50 €</i>	5 500.00 €
TOTAL RECETTES TAP	10 991.20 €
TOTAL DEPENSES TAP	33 353.06 €
prix de revient par enfant base 110 enfants TAP	303.21 €

• Autres dépenses engendrées par la réforme des rythmes scolaires

<i>DEPENSES PERSONNEL encadrements temps intermédiaire vendredi, mercredi matin et midi, et ménages mercredis</i>	
	8 072.20 €
<i>Recette paiement Temps Intermédiaire du vendredi</i>	497.00 €
<i>Versement ETAT fonds d'amorçage (143- 110) 33 enfants X 50 €</i>	1 650.00 €
TOTAL RECETTES tps intermédiaires et mercredis	2 147.00 €
TOTAL DEPENSES tps intermédiaires et mercredis	8 072.20 €
prix de revient par enfant 143 enfants inscrits à la rentrée	56.45 €

BILAN suite à la réforme des rythmes scolaires

TOTAL RECETTES (Subventions ETAT + CAF + Participation tps intermédiaire)	13 138.20 €
TOTAL DEPENSES (TAP, tps intermédiaire + mercredis)	41 425.26 €
prix de revient par enfant base 143 élèves inscrits à la rentrée	289.69 €
résultat restant à la charge de la commune	28 287.06 €
Coût par enfant à charge pour la commune	197.81 €
pour 143 élèves inscrits à la rentrée	

Pour l'année scolaire 2016/2017, deux communes ont versé une participation : Saint-Loup 3036.13 € et Le Mesnil-Ozenne 595.32 €.

A partir des éléments pris en compte dans le calcul, le prix restant à charge représente 197.81 € par enfant scolarisé après déduction des aides de l'état et de la CAF. Une participation sera demandée aux municipalités dans les communes extérieures qui avaient des enfants scolarisés au groupe scolaire René Hardy pendant l'année scolaire 2017/2018.

Après avoir pris connaissance de ces informations, le Conseil Municipal, unanime, décide de fixer à 197.81 € le montant de la participation demandée aux municipalités.

Un courrier sera adressé aux communes extérieures qui n'ont pas d'école ayant des enfants scolarisés au groupe scolaire René Hardy pendant l'année scolaire 2017/2018 soit : Saint-Loup 2 571.53 € pour 13 enfants , Le Mesnil-Ozenne 791.24 € pour 4 enfants, Marcilly 197.81 € pour 1 enfant.

2019-02-28 04 - Orientations budgétaires année 2019

Madame le Maire précise que, seules les communes de plus de 3 500 habitants sont soumises à cette discussion. Elle présente les différents projets qui seront examinés lors de la commission des finances et la réunion du conseil municipal pour le vote du budget primitif :

- Finition des travaux engagés dans la cave du presbytère.
- Réfection toitures des garages « Route des Vallées » et des salles « place Léguéma ».

- Remise en état du bâtiment près du restaurant scolaire
- Remplacement menuiseries à la mairie
- Plantations aux entrées de bourg et devant le presbytère
- Travaux voirie avant l'entrée du Lotissement « Les Balcons de l'Archange »
- Travaux sécurité du bourg en entrée d'agglomération Route d'Avranches
- Achat et aménagement pour l'AGRANDISSEMENT DU terrain d'entraînement des joueurs au stade
- Valérie Nouvel propose aussi l'Aménagement d'un parcours sportif et découverte et Stéphane Grall si le City Park envisagé pourra être réalisé.

Lors de l'échange, Monsieur Claude HARDY souhaiterait poursuivre la signalétique sur les routes de campagne par des panneaux indiquant les routes.

Gérard Bréhier évoque la mise en place des ralentisseurs dans le bourg et craint que ceux-ci entraînent moins de passage sur notre commune. Il évoque aussi les difficultés pour le matériel agricole.

**2019-02-28 05 - Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie :
Modification des statuts compétence « gendarmerie ».**

Par délibération du 31 janvier 2019, le Conseil communautaire a décidé de restituer à la commune de Ducey-Les-Chéris, à sa demande, la gendarmerie située sur son territoire, les autres gendarmeries communautaires restant de compétence intercommunale (Avranches, Isigny le Buat, Le Mont-Saint-Michel, Pontorson et Sartilly-Baie-Bocage). Madame le Maire laisse la parole à Valérie Nouvel qui apporte des précisions sur ce dossier.

Madame le Maire donne lecture du courrier en date du 12 février 2019, adressé par Monsieur David Nicolas, Président de la communauté d'agglomération, dans lequel il informe que les communes disposent d'un délai de trois mois à compter de la réception de ce courrier pour émettre son avis. Elle propose ensuite aux membres du Conseil Municipal de délibérer.

Vu l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2018 modifiant les statuts de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° 2019/01/31 - 3 du conseil communautaire du 31 janvier 2019 décidant de modifier la compétence « Gendarmerie » et la note de présentation ;

Vu le courrier du président de la communauté d'agglomération Mont-Saint Michel Normandie en date du 13 février 2019,

Le Conseil municipal, unanime, émet un avis favorable à la modification de compétence décidée par le conseil communautaire.

Affaires diverses :

➤ **2019-02-28 05 - Feu d'artifice - fête communale:**

Madame le Maire fait part de la proposition de prix pour le feu d'artifice du 24 août 2019 établie par un nouveau prestataire LA LOCATECH ARTIFICE qui s'élève à 2 300 € TTC.

Le Conseil Municipal retient ce devis, Madame le Maire est autorisée à signer le devis en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du 15 mai 2014.

➤ **2019-02-28 06 - demande de retrait d'un certificat d'urbanisme du contrôle de légalité de la Sous-Préfecture :**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Sous-Préfet qui a demandé de retirer un certificat d'urbanisme accordé en zone NHC pour la création de 5 lots constructibles (secteurs bâtis en zones naturelles pouvant admettre sous conditions des constructions à usage d'habitat ou artisanat), ces zones n'étant pas identifiées dans notre document comme STECAL (Secteur de Taille et de Capacités d'Accueil Limitée).

Elle informe qu'elle a rencontré Monsieur le Sous-préfet d'Avranches avec Monsieur Hardy, adjoint et un intervenant du cabinet de l'atelier du Canal qui a élaboré notre PLU. Lors de l'entretien il a présenté une note de synthèse précisant que le PLU a été approuvé en 2006 et révisé avant les réformes du code de l'urbanisme qui ont intégré la notion de STECAL depuis 2011 (loi ENE). Il a été précisé que le fait de créer des STECAL nécessitait une révision générale du PLU. Cette révision n'était pas possible depuis 2015, un PLU étant en cours d'élaboration. (Mme le Maire précise que jusqu'à présent le contrôle de légalité n'avait

formulé aucune observation par rapport aux constructions qui ont été faites en zone NHC).

Madame le Maire annonce que, malgré cette démarche, Monsieur le Sous-Préfet a confirmé la demande de retrait de ce certificat d'urbanisme. Il a considéré que cette demande pour 5 lots était assimilée à un lotissement. Cette réponse laissait penser que des certificats d'urbanisme pour une seule construction pourraient être acceptés à partir du moment où ils respectent les règles de PLU communal. Or, par un courrier reçu le 2 mars 2019, Monsieur le Sous-Préfet recommande d'opposer un sursis à statuer sur les secteurs situés en zone NHC dès lors qu'a eu lieu le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi.

Après échange de vues, les élus se demandent comment expliquer aux habitants que le PLUi n'est pas adopté, mais que nous devons déjà en appliquer les règles à venir, sachant qu'aucune information en ce sens n'a été donnée aux communes par le cabinet qui élabore le document du PLUi de la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie.

Un courrier va être adressé au Président de la CAMSM Normandie pour intervenir auprès des services Préfectoraux.

➤ **2019-02-28 07 - Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du 15 mai 2014.**

- Elle a signé un devis le 25 janvier 2019 pour un montant de 1 374 € TTC pour l'atelier du Canal mission d'accompagnement suite observation sur le PLU en vigueur.
- Elle a signé deux devis le 8 janvier 2019 établis par Mr Alain MACE pour un montant de 2 649.84 € TTC pour le remplacement de la chaudière à la mairie et de 650.88 € TTC pour le nettoyage des tuyaux du plancher chauffant.

Le Conseil prend acte de cette décision.

2019-02-28 08 - Informations diverses.

➤ **PLUi Avranches Mont Saint Michel :**

Madame le Maire informe qu'elle a reçu les documents du PLUi en cours d'élaboration dans leur dernière version et présente la cartographie. Elle annonce qu'après examen avec les adjoints du zonage proposé, celui-ci devra être complété et validé. L'autre partie du travail consistera à travailler sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et les STECAL. L'enquête publique est prévue au cours du mois de juin ou juillet 2019.

➤ **Ecole - Cantine:**

→Ecole :

Madame le Maire informe qu'elle a rencontré Madame SAFAR, inspectrice de l'éducation nationale le 25 janvier 2019 par rapport aux menaces de fermeture de la sixième classe suite aux prévisions de baisse d'effectifs au Groupe scolaire René Hardy à la rentrée scolaire 2019/2020. Elle donne lecture du courrier qu'elle lui a adressé dans lequel elle a contesté les chiffres prévisionnels et fait part de ses inquiétudes sachant qu'une classe a déjà été fermée à la rentrée scolaire 2018/2019.

Madame le Maire annonce les changements d'horaire à la rentrée 2019/2020 : les cours reprendront l'après-midi à 13 h 45 au lieu de 13 h 30 et se termineront à 16 h 15 au lieu de 16 heures.

→Cantine :

Madame le Maire fait part de la réunion organisée le 27 février avec des représentants de parents d'élèves, les membres élus de la commission cantine, le cuisinier et les agents qui encadrent les enfants des classes CE et CM pour échanger sur le gaspillage alimentaire à la cantine. Au cours de l'échange il a été proposé d'impliquer les enfants et les sensibiliser à l'élaboration des menus.

➤ **Aire de covoiturage**

Madame le Maire annonce que le Conseil Départemental va réaliser une aire de covoiturage à proximité de l'échangeur de Cromel en bordure de la RD 503 au rond-point qui va vers la zone de la Baie sur des terrains appartenant actuellement à la communauté d'agglomération. Le plan est présenté aux membres du Conseil Municipal. Valérie Nouvel, Vice-Présidente au Conseil Départemental, précise que le parking prévoit environ 90 places de stationnement. La maîtrise d'œuvre et les coûts de réalisation de cet équipement sont intégralement pris en charge par le Département.

➤ **Aires de grand passage**

Madame le Maire rappelle que la communauté d'agglomération doit se mettre en conformité avec le Schéma Départemental de l'Accueil des Gens du Voyage, au regard de la création d'une aire de grands passages sur son territoire. Elle précise que celle-ci s'orienterait vers des aires tournantes sur deux sites chaque année, les deux ou trois années suivantes les sites seraient différents. Une nouvelle réunion aura lieu la semaine prochaine au cours de laquelle seront examinées des propositions de terrains appartenant à la CAMSM Normandie ou à des communes. Le conseil municipal souhaite que toutes les communes de la CAMSMN soit concernées par cette recherche de terrains afin que la rotation envisagée couvre une plus longue période que trois ans, cette position sera rapportée à la CAMSMN.

➤ **Anciens locaux de la poste**

Depuis le départ du dernier commerçant fin 2017, locataire de l'ancien local de la poste, la commune n'a pas eu de demandes pour y exercer une profession commerciale ou libérale malgré le montant du loyer peu élevé fixé à 330 €. Madame le Maire propose d'accorder le loyer gratuit pendant 6 mois à un professionnel qui s'installerait dans le local situé face à la mairie.

Le Conseil Municipal, unanime, valide cette proposition.

➤ **Madame le Maire fait part des informations suivantes**

- - **Lecture est donnée du Courrier de Monsieur Lederf par rapport aux coussins berlinois**

- **75ème anniversaire du débarquement et de la bataille de Normandie :**

Lecture est donnée du courrier du Président de la communauté d'Agglomération informant que celle-ci participera activement à cette commémoration, un ouvrage mémoriel sera réalisé, il fait appel aux personnes qui détiennent des photographies, documents d'archives, objets civils ou militaires ou souvenirs familiaux de cette période. Une exposition présentera les témoignages matériels durant tout l'été.

- **Grand débat :**

Un cahier de doléances a été ouvert de fin décembre à fin février : peu de personnes ont participé.

- **Prochaines réunions :**

- Commission des finances : Elle est fixée le mardi 19 mars à 9 h 30 pour la préparation du Budget primitif en présence de Monsieur Julien SERGENT, trésorier.

- Réunion du Conseil Municipal : Elle aura lieu le jeudi 4 avril à 20 heures pour le vote du budget.